

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 03377

Numéro SIREN : 449 341 007

Nom ou dénomination : 42 MEDIATVCOM

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2021 sous le numéro de dépôt 71539

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	53 642	2 454	51 188	52 402
Fonds commercial (1)	298 000		298 000	298 000
Autres immobilisations incorporelles	1 548 829	704 161	844 668	810 497
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	40 244	28 636	11 608	17 617
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	16 211		16 211	34 966
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 956 926	735 251	1 221 675	1 213 481
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 334 344		1 334 344	1 912 690
Autres créances	563 071		563 071	498 211
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	69 321		69 321	183 723
Charges constatées d'avance (3)	5 399		5 399	13 413
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 972 135		1 972 135	2 608 039
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 929 062	735 251	3 193 811	3 821 520
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				448
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 190	10 190
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	37 810	37 810
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	351 000	331 656
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	181 284	260 099
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	581 284	640 755
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	432 814	393 994
Emprunts et dettes financières diverses (3)	569 190	366 402
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	854 944	793 968
Dettes fiscales et sociales	700 879	747 403
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	34 255	847 887
Produits constatés d'avance (1)	20 444	31 111
TOTAL DETTES	2 612 527	3 180 765
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 193 811	3 821 520
(1) Dont à plus d'un an (a)	173 305	248 358
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 439 221	2 932 408
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	184 456	24 202
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 42 MEDIATVCOM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 3 193 811 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 181 284 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29/06/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	298 000			298 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 214 939	387 532		1 602 471
Immobilisations incorporelles	1 512 939	387 532		1 900 471
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	8 956			8 956
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	29 660	1 628		31 288
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	38 616	1 628		40 244
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	34 966		18 754	16 211
Immobilisations financières	34 966		18 754	16 211
ACTIF IMMOBILISE	1 586 521	389 160	18 754	1 956 926

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	387 532	1 628		389 160
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	387 532	1 628		389 160
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			18 754	18 754
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			18 754	18 754

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2019
Éléments achetés	290 000
Éléments réévalués	8 000
Éléments reçus en apport	
Total	298 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	352 040	354 574		706 615
Immobilisations incorporelles	352 040	354 574		706 615
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 880	1 005		2 884
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 120	6 632		25 752
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	20 999	7 637		28 636
ACTIF IMMOBILISE	373 040	362 211		735 251

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 919 025 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	16 211		16 211
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 334 344	1 334 344	
Autres	563 071	563 071	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	5 399	5 399	
Total	1 919 025	1 902 814	16 211
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	8 850
Fournisseurs - rrr à obtenir	19 840
Total	28 690

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 190,00 euros décomposé en 1 019 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 612 527 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	184 456	184 456		
- à plus de 1 an à l'origine	248 358	75 052	173 305	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	854 944	854 944		
Dettes fiscales et sociales	700 879	700 879		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	603 445	603 445		
Produits constatés d'avance	20 444	20 444		
Total	2 612 527	2 439 221	173 305	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	121 434			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	74 923
Dettes provis. pr congés à payer	105 680
Charges sociales s/congés à payer	45 442
Formation continue cap	12 006
Total	238 051

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	5 399		
Total	5 399		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	20 444		
Total	20 444		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	2 867 931	7 600	2 875 531
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	4 117		4 117
TOTAL	2 872 048	7 600	2 879 648

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 500 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Eléments imputables à un autre exercice

	Charges	Produits
Produits des exercices antérieurs		3 211
E208400 E208405 E208410 Pénalités, amendes fiscales et pénales 157 0 Autres charges	11 834	
Total	11 834	3 211

Charges et Produits exceptionnels

Notes sur le compte de résultat

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	157	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	30 423	
Produits des exercices antérieurs		3 211
Charges sur exercices antérieurs	11 834	
TOTAL	42 414	3 211

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- La valeur comptable des actifs et des passifs ;
 - o La dépréciation des créances clients ;
 - o La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ;
 - o La dépréciation des stocks ;
 - o Les impôts différés actifs ;
 - o L'estimation des passifs ;
 - o Les pertes d'exploitation future ;
- Le chiffre d'affaires ;
- Les « covenants » bancaires ;
- Le coût du chômage partiel.

Philippe JOUBERT
147 avenue de Suffren
75015 PARIS
Commissaire aux comptes
Inscrit à la C.R.C.C. de Paris

MEDIATVCOM
16 rue Jean-Jacques ROUSSEAU
92130 ISSY LES MOULINEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Philippe JOUBERT
147 avenue de Suffren
75015 PARIS
Commissaire aux comptes
Inscrit à la C.R.C.C. de Paris

MEDIATVCOM
16 rue Jean-Jacques ROUSSEAU
92130 ISSY LES MOULINEAUX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

-
Exercice clos le 31 décembre 2019
-

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société **MEDIATVCOM SAS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on

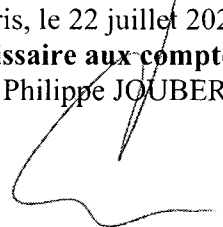
peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 22 juillet 2020
Le Commissaire aux comptes
Philippe JOUBERT



COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	53 642	2 454	51 188	52 402
Fonds commercial (1)	298 000		298 000	298 000
Autres immobilisations incorporelles	1 548 829	704 161	844 668	810 497
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	40 244	28 636	11 608	17 617
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	16 211		16 211	34 966
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 956 926	735 251	1 221 675	1 213 481
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 334 344		1 334 344	1 912 690
Autres créances	563 071		563 071	498 211
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	69 321		69 321	183 723
Charges constatées d'avance (3)	5 399		5 399	13 413
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 972 135		1 972 135	2 608 039
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 929 062	735 251	3 193 811	3 821 520
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				448
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 190	10 190
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	37 810	37 810
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	351 000	331 656
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	181 284	260 099
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	581 284	640 755
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	432 814	393 994
Emprunts et dettes financières diverses (3)	569 190	366 402
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	854 944	793 968
Dettes fiscales et sociales	700 879	747 403
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	34 255	847 887
Produits constatés d'avance (1)	20 444	31 111
TOTAL DETTES	2 612 527	3 180 765
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 193 811	3 821 520
(1) Dont à plus d'un an (a)	173 305	248 358
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 439 221	2 932 408
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	184 456	24 202
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 42 MEDIATVCOM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 3 193 811 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 181 284 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29/06/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	298 000			298 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 214 939	387 532		1 602 471
Immobilisations incorporelles	1 512 939	387 532		1 900 471
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	8 956			8 956
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	29 660	1 628		31 288
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	38 616	1 628		40 244
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	34 966		18 754	16 211
Immobilisations financières	34 966		18 754	16 211
ACTIF IMMOBILISE	1 586 521	389 160	18 754	1 956 926

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	387 532	1 628		389 160
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	387 532	1 628		389 160
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			18 754	18 754
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			18 754	18 754

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2019
Éléments achetés	290 000
Éléments réévalués	8 000
Éléments reçus en apport	
Total	298 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	352 040	354 574		706 615
Immobilisations incorporelles	352 040	354 574		706 615
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 880	1 005		2 884
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 120	6 632		25 752
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	20 999	7 637		28 636
ACTIF IMMOBILISE	373 040	362 211		735 251

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 919 025 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	16 211		16 211
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 334 344	1 334 344	
Autres	563 071	563 071	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	5 399	5 399	
Total	1 919 025	1 902 814	16 211
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	8 850
Fournisseurs - rrr à obtenir	19 840
Total	28 690

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 190,00 euros décomposé en 1 019 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 612 527 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	184 456	184 456		
- à plus de 1 an à l'origine	248 358	75 052	173 305	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	854 944	854 944		
Dettes fiscales et sociales	700 879	700 879		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	603 445	603 445		
Produits constatés d'avance	20 444	20 444		
Total	2 612 527	2 439 221	173 305	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	121 434			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	74 923
Dettes provis. pr congés à payer	105 680
Charges sociales s/congés à payer	45 442
Formation continue cap	12 006
Total	238 051

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	5 399		
Total	5 399		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	20 444		
Total	20 444		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	2 867 931	7 600	2 875 531
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	4 117		4 117
TOTAL	2 872 048	7 600	2 879 648

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 500 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Eléments imputables à un autre exercice

	Charges	Produits
Produits des exercices antérieurs		3 211
E208400 E208405 E208410 Pénalités, amendes fiscales et pénales 157 0 Autres charges	11 834	
Total	11 834	3 211

Charges et Produits exceptionnels

Notes sur le compte de résultat

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	157	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	30 423	
Produits des exercices antérieurs		3 211
Charges sur exercices antérieurs	11 834	
TOTAL	42 414	3 211

 Autres informations**Evènements postérieurs à la clôture**

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- La valeur comptable des actifs et des passifs ;
 - o La dépréciation des créances clients ;
 - o La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ;
 - o La dépréciation des stocks ;
 - o Les impôts différés actifs ;
 - o L'estimation des passifs ;
 - o Les pertes d'exploitation future ;
- Le chiffre d'affaires ;
- Les « covenants » bancaires ;
- Le coût du chômage partiel.

42 MEDIATVCOM

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 190,00 €

Siège social : 31 rue Paul Meurice

75020 PARIS

449 341 007 RCS NANTERRE

DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN **DATE DU 30 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt,

Le trente septembre, à dix-huit heures,

la société 42 CONSULTING, représentée par Monsieur Stéphane LAURENT, agissant en qualité d'associée unique de la société 42 MEDIATVCOM, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le président a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé et établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

L'associée unique est en possession des documents suivants :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- le rapport de gestion,
- le tableau des résultats financiers,
- le rapport du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées.

Puis l'associée unique déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion, ainsi que le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition du commissaire aux comptes, au siège social, dans le délai convenu ; par ailleurs il a été communiqué au commissaire aux comptes les conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales répondant au critère de la significativité défini à l'article L.227-11 du Code de commerce.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associée unique :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Examen du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Approbation des comptes annuels,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Remplacement de commissaires aux comptes,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Il est rappelé, par le président, que les dividendes peuvent être taxés à la source au taux de 12,8 % dans le cas de l'option pour le prélèvement forfaitaire unique de 30%. L'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu peut être maintenue, après abattement de 40 %. Dans ce cas, le président précise que les dividendes pourront être exonérés si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année, est inférieur à 50.000 € (associé célibataire) ou 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint). En outre, la société versera un dividende amputé de 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, connaissance prise du rapport du président et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et donne quitus de sa gestion au président.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 181 284,05 €, de la manière suivante :

- Un résultat de.....	181 284.05 €
- Affectation d'une somme de	19.00 €
au compte de "réserve légale", pour la porter à 10 % du capital social	
- Un montant correspondant au Report à Nouveau créateur de	350 999.72 €
- Soit un bénéfice distribuable de	532 264.77 €
- Une somme de	200 000.00 €
à la distribution de dividende, soit par action,	
un montant de	196.27 €
- et le solde, soit	332 264.77 €
au compte "Report à Nouveau"	

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 196,27 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2020, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice : 31/12/2018

- Dividende global distribué :	240 755,00 €
soit, par titre :	236,26 €

Exercice : 31/12/2017

- Dividende global distribué :	78 900,00 €
soit, par titre :	78,90 €

Exercice : 31/12/2016

- Dividende global distribué :	100 000,00 €
soit, par titre :	100,00 €

TROISIEME RESOLUTION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L.227-10 et suivants du Code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME DECISION

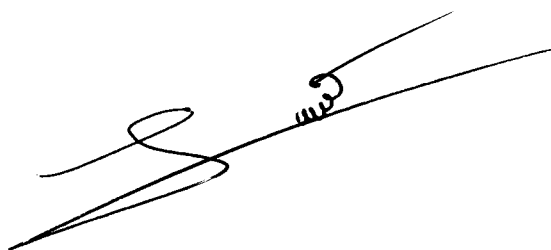
Les mandats de Monsieur Philippe JOUBERT, Commissaire aux comptes titulaire et de la société Comptabilité Finance Gestion Audit, Commissaire aux comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'associée unique décide de les renouveler pour une période de trois exercices, dans le cadre de l'audit légal des petites entreprises expirant à la date d'approbation des comptes de l'exercice clos en 2022.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique et sera consigné sur le registre des décisions.

L'associée unique



42 MEDIATVCOM

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 190,00 €

Siège social : 31 rue Paul Meurice

75020 PARIS

449 341 007 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2020

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, le rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Il sera également donné lecture des rapports des commissaires aux comptes.

Présentation des comptes

Sont reprises ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 2 879 648 € contre 3 346 756 € pour l'exercice précédent, soit une diminution de 13,96 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 3 203 320 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 362 211 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 2 459 898 € à 1 977 564 €, soit une diminution de 19,61 %, alors que l'effectif moyen est passé de 34 à 27 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 75 499 € contre 91 791 € pour l'exercice précédent, marquant une diminution de 17,75 %.

Le résultat financier, d'un montant de -16 451 €, contre -15 556 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de 59 048 €, contre 76 236 € au 31 décembre 2018.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -39 204 €, contre -29 522 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de -161 440 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 181 284 €, représentant 6,3 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en régression de -30,30 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 260 099 €, soit 7,77 % du chiffre d'affaires.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 Décembre 2019 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Fournisseurs TTC

Clients TTC

	Article D. 441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées (TTC)		44.271	34.871	34.494	198.168	311.805		118.271	135.183	80.978	849.376	1.183.806
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)		%										
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)												

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées		
Nombre de factures exclues		
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)		
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)		
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☒ Délais contractuels	☒ Délais contractuels

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Le confinement dû au Covid-19 a un impact non quantifiable à ce jour.

Activité de la société en matière de recherche et développement

La société a engagé des dépenses de recherche pour un montant de 538.133 Euros en 2019, ce qui a généré un crédit d'impôt de 161.440 Euros.

La société a immobilisé pour 387.532 € au titre de la production immobilisée sur le développement des projets au titre de l'année 2019.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes font ressortir un bénéfice de 181 284,05 €, qu'il conviendrait d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de.....	181 284.05 €
- Affectation d'une somme de	19.00 €
au compte de "réserve légale", pour la porter à 10 % du capital social	
- Un montant correspondant au Report à Nouveau créditeur de	350 999.72 €
- Soit un bénéfice distribuable de	532 264.77 €
- Une somme de	200 000.00 €
à la distribution de dividende, soit par action,	
un montant de	196.27 €
- et le solde, soit	332 264.77 €
au compte "Report à Nouveau"	

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je prends acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice : 31/12/2018

- Dividende global distribué :	240 755,00 €
soit, par titre :	236,26 €

Exercice : 31/12/2017

- Dividende global distribué :	78 900,00 €
soit, par titre :	78,90 €

Exercice : 31/12/2016

- Dividende global distribué :	100 000,00 €
soit, par titre :	100,00 €

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Remplacement des commissaires aux comptes

Les mandats de Monsieur Philippe JOUBERT, Commissaire aux comptes titulaire et de la société Comptabilité Finance Gestion Audit, Commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une période de trois exercices, dans le cadre de l'audit légal des petites entreprises, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de la décision statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2022.

Détention du capital social par les salariés

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le personnel salarié de la société ne détient pas de participation dans le capital de la société à la date de clôture de l'exercice.

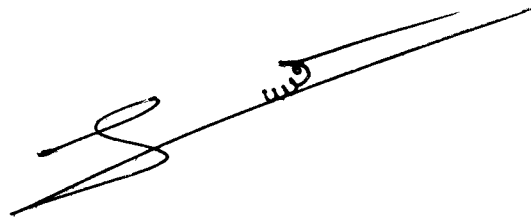
Conventions réglementées

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport sur les comptes annuels de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Le président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a small flourish.

42 MEDIATVCOM

société par actions simplifiée au capital de 10 190 euros
Siège social : 31 rue paul meurice - PARIS (75020)
449 341 007 RCS NANTERRE

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS (en euros)		31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
<u>1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u>						
a) Capital social		10 190	10 190	10 000	10 000	10 000
b) Nombre d'actions ordinaires existantes		1 019	1 019	1 000	1 000	1 000
c) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes		0	0	0	0	0
d) Nombre maximal d'actions futures à créer		0	0	0	0	0
Par conversion d'obligations		0	0	0	0	0
Par exercice de droits de souscription		0	0	0	0	0
<u>2 - OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE</u>						
a) Chiffre d'affaires hors taxes		2 879 648	3 346 756	2 858 229	2 044 476	1 108 473
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions		374 215	335 067	29 660	-6 208	347
c) Impôt sur les bénéfices		-161 440	-213 386	-204 025	-171 851	-152 139
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice		0	0	0	0	0
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions		181 284	260 099	157 800	114 526	149 117
f) Résultat distribué		99 862	240 755	78 900	100 000	100 000
<u>3 - RESULTAT PAR ACTION</u>						
a) Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions		525,67	538,23	233,69	165,64	152,49
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions		177,90	255,25	157,80	114,53	149,12
c) Dividende attribué à chaque action		98,00	236,26	78,90	100,00	100,00
<u>4 - PERSONNEL</u>						
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice		27	34	45	18	9
b) Montant de la masse salariale de l'exercice		1 383 264	1 736 457	1 618 263	1 135 196	464 920
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales)		594 300	723 441	698 900	497 858	198 016